

Brunei

Capitale	Bandar Seri Begawan	Rang PIB	107 ^e
Population	383 000 habitants	Salaire moyen	3125 \$ US
Monnaie	Dollar brunéien	Taux de croissance	0,6% (2007)
Langue	Malais	Taux de chômage	4% (2007)



Relais Ifag Alumni

Rodolphe Mardele

Contract and Procurement Manager
Total E&P Bornéo B.V

rodolphe.mardele@total.com

VIE PRATIQUE

VIE PROFESSIONNELLE

Santé		Conditions de travail	
Vaccinations préalables	Un certificat de vaccination anti-marijuana est exigé. Il est recommandé de se faire vacciner contre l'hépatite B et l'encéphalite japonaise	Visa et permis de travail	Visa obligatoire pour le travail, pas de visa pour le tourisme. Prendre contact avec l'ambassade de Brunei. Pour obtenir un permis de travail, un test VIH vous sera demandé.
Protection sociale	–	Contrat de travail	–
Situation sanitaire	Bonne	Horaires de travail et vacances	7h-19h, aucune législation pour les congés (dépend des entreprises)
Congés / santé	Il est déconseillé de boire l'eau du robinet	Le management	–
	–	Intégration des étrangers	Bonne, Seulement 105 Français sont présents au Brunei
Logement		Recherche de contacts	
Obtention	–	En France	La principale entreprise Française présente au Brunei est TOTAL. Des stages sont disponibles ainsi que des VIE (Cf. www.total.com)
Prix	Entre 250 et 400 \$ BND pour une chambre dans les villes moyennes	Sur place	Les métiers techniques pétrole et gaz : Ingénieur Réservoir, Forage. Egalement métiers liés à HSE (Hygiène Sécurité Environnement)
A savoir	–	Ambassades et consulats	
Loisirs		Envoyer une candidature	
Sports	Activités tournées vers la nature (randonnée, VTT...)	Le CV	En Anglais, professionnel et personnalisé. Offres d'emploi sur le site http://bobwhatson.com/bob/
Cultures	L'Islam est la religion d'Etat, il est conseillé d'être vêtu correctement (jambes et épaules couvertes)	La lettre de motivation	En Anglais, professionnel et personnalisé
Divers	Tout commentaire envers la famille royale est fortement déconseillé.	L'entretien	En Anglais
Liens utiles		A savoir	
www.cimed.org	www.ambafrance-bn.org	La vente et la consommation d'alcool est interdite. Les étrangers ont toutefois le droit d'importer une certaine quantité d'alcool, et certains restaurants acceptent de vous le servir pendant votre repas.	
www.routard.com	www.diplomatie.gouv.fr		